



## Vol contrat de location

-----  
Par Damsounet

Bonsoir,  
J'espère que vous allez tous bien

Je viens de louer un appartement, et la personne a pris mon exemplaire du contrat de location sans que je fasse attention.

Cette dernière dit qu'elle ne l'a pas, mais il l'a c'est certain (il me reste que la partie avec l'état des lieux).

Il a un chèque de caution de 800 euros, et plus rien prouve que je lui ai donné, alors il peut faire ce qu'il veut avec !

Savez-vous s'il y a un moyen de le forcer à me donner mon contrat de location ou de bloquer l'encaissement du chèque ?

Merci beaucoup pour votre aide  
Luso

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Demandez au bailleur une copie du bail et un reçu des sommes versées.  
Poliment puis par courrier RAR.

Vous avez les clés du logement ?

NB : ce n'est pas une caution, c'est un DEPOT DE GARANTIE.

Et vous n'avez pas le droit de faire opposition au chèque, ce n'est pas un vol. C'est une inattention de votre part.

-----  
Par Damsounet

J'ai les clés du logement comme a signé les contrats sur place.

Il a pris mon exemplaire, mais il dit que ce n'est pas vrai.

Il dit qu'il ne peut pas me faire de copie du contrat comme il l'a laissé chez lui, et il revient dans la région qu'à la fin du mois (comme par hasard..)

Quand on met un papier qui appartient à quelqu'un d'autre discrètement dans son sac, c'est un vol (pour moi).  
Ce geste n'était pas anodin..

-----  
Par yapasdequoi

Puisque vous avez les clés, changez déjà les serrures...  
Et relancez pour avoir votre copie du bail et le reçu du DG.  
Quid du premier mois de loyer ? Demandez une quittance.

Vous avez votre exemplaire de l'état des lieux d'entrée ?

-----  
Par Damsounet

Bonjour,  
Je ne vais quand même pas changer les serrures

Cela va engendrer un coup supplémentaire encore, et l'histoire risque de prendre une tournure dramatique.

Il me dit pas pouvoir faire la copie du bail, car il dit l'avoir laissé en France, et il est actuellement en Suisse.

J'ai bien l'exemplaire de l'état des lieux d'entrée, mais il n'y a ni l'adresse du logement, ni les dates de location.

Il a envoyé ce message à ma maman hier soir (moi, il ne me répond plus, et pourtant je suis resté courtois)

"Le contrat stipulait du 30 décembre au 30 janvier à 10h  
Le ménage doit être fait à la sortie  
Et la facture électricité de Janvier était à la charge de [mon prénom] au delà du loyer de 800 euros  
Et vous conforme avoir reçu un chèque de caution de 800 euros  
Si ça vous souhaitez garder ce message dans vos archives"

Est-ce que le SMS est valable en cas de soucis ?

-----  
Par Damsounet

Bonjour,  
Je ne vais quand même pas changer les serrures

Cela va engendrer un coup supplémentaire encore, et l'histoire risque de prendre une tournure dramatique.

Il me dit pas pouvoir faire la copie du bail, car il dit l'avoir laissé en France, et il est actuellement en Suisse.

J'ai bien l'exemplaire de l'état des lieux d'entrée, mais il n'y a ni l'adresse du logement, ni les dates de location.

Il a envoyé ce message à ma maman hier soir (moi, il ne me répond plus, et pourtant je suis resté courtois)

"Le contrat stipulait du 30 décembre au 30 janvier à 10h  
Le ménage doit être fait à la sortie  
Et la facture électricité de Janvier était à la charge de [mon prénom] au delà du loyer de 800 euros  
Et vous conforme avoir reçu un chèque de caution de 800 euros  
Si ça vous souhaitez garder ce message dans vos archives"

Est-ce que le SMS est valable en cas de soucis ?

-----  
Par yapasdequoi

Un SMS n'a pas de valeur juridique. C'est tellement facile à falsifier.  
Sans contrat vous aurez du mal à faire valoir vos droits.  
Pourquoi cette durée de bail de 1 mois ? c'est une location saisonnière ? Dans ce cas le risque est relativement limité.

-----  
Par Damsounet

C'était une location temporaire le temps de trouver un logement.

Sans contrat, je n'ai aucune preuve, alors le risque reste le même, non ?

-----  
Par yapasdequoi

Une location temporaire ? C'est quel type de bail ? Saisonnier ?

-----  
Par Damsounet

Je n'ai pas mon exemplaire du contrat, alors je ne sais pas du tout.

Il y a un moyen pour que je le sache autrement ?

-----  
Par yapasdequoi

Non. Il n'y a aucun moyen. Vous pouvez déposer une plainte pour le vol de ce contrat.  
Je pense hélas à une arnaque classique où celui qui vous a remis les clés et encaissé vos chèques n'est pas le vrai propriétaire de ce logement.  
Vous devriez vérifier ce point avec les forces de l'ordre, parce que ce comportement est très bizarre.

Et vous risquez d'être expulsé (pour squat) par le réel propriétaire du logement.

-----  
Par Damsounet

Il y a son nom sur la porte, et il a les clés du logement.

Je ne pense pas que ce soit un faux propriétaire..

-----  
Par yapasdequoi

Ceci ne prouve rien !  
Les squatter savent mettre leur nom sur la porte et la boîte à lettres et ont les clés (ou changent la serrure). Ce qui permet d'extorquer un faux bail de location et se faire payer 800 euros et partir avec à l'étranger...

Je n'ai rien de plus à ajouter. Soit vous portez plainte soit vous lui faites confiance et patientez.

-----  
Par CToad

Bonjour,

Il y a aussi la possibilité d'une simple erreur : il a pu prendre le doc en même temps que d'autres ou par automatisme sans faire attention. S'il escroquait il ne répondrait pas à votre mère, il disparaîtrait dans la nature. S'il vous ignore mais répond à votre mère c'est peut être que vous avez pu être maladroit ou désagréable ou accusateur. C'est en tout cas à mon avis signe que si le bail est bien d'un mois, il n'ira sans doute pas au delà. Organisez vous donc bien pour trouver un autre logement dans les temps.

Donc attention, avec les accusations trop rapides, cela vous a déjà il me semble joué bien des tours, comme sur les recruteurs par exemple (cf. votre historique ici ou sur net-iris),

cordialement,

CToad